

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Eclairage des espaces sportifs et de mise en valeur du patrimoine de la Ville - Acquisition et installation de projecteurs et d'armoires électriques - Mise en appel d'offres - Lancement de la consultation - Signature des marchés

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les installations existantes d'éclairage des espaces sportifs et de mise en valeur du patrimoine remarquable de la Ville, ainsi que leurs éventuelles extensions exigent de pouvoir disposer, en permanence, de tous leurs matériels constituants et des moyens associés à leur mise en oeuvre.

Cette obligation résulte à la fois de l'usure et de l'évolution inéluctables des matériels correspondants, de la nécessité de pouvoir répondre à des projets nouveaux et aux besoins de maintenance.

Pour garantir la continuité de fonctionnement, l'adaptation et l'amélioration des installations d'éclairage des espaces sportifs et de mise en valeur "lumière" de la Ville, il est proposé de procéder au lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition et l'installation de projecteurs et d'armoires électriques, de leurs matériels connexes et de leurs divers constituants.

La procédure envisagée est celle d'un appel d'offres ouvert divisé en trois lots séparés, en vue de la passation de marchés à bons de commande, décomposé comme suit :

- lot n° 1 : acquisition et installation de projecteurs additionnels ou en remplacement de projecteurs existants et d'armoires électriques et de leurs constituants pour l'éclairage des stades et aires sportives ;
- lot n° 2 : acquisition et installation d'armoires électriques et de leurs constituants pour les illuminations ;
- lot n° 3 : acquisition et installation de projecteurs et de leurs équipements connexes pour les mises en valeur de monuments.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle annuelle globale serait compris entre 150 000 € T.T.C et 300 000 € T.T.C.

La forme du marché à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum serait retenue, compte tenu de l'imprévision sur la survenance de certains dysfonctionnements, de l'absence de maîtrise sur la pérennité de certains produits et-ou de leurs éléments intrinsèques, et de l'incertitude sur l'évolution des matériels dans leur aptitude à satisfaire les besoins requis en matière d'éclairage ou de réglementation, notamment vis-à-vis des modifications des niveaux d'homologation imposées par les fédérations ou des contraintes techniques et électriques liées à la sécurité.

Les marchés seraient reconductibles trois années, sans que leur durée ne puisse excéder quatre ans.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la mise en appel d'offres ouvert de l'acquisition et de l'installation de projecteurs et d'armoires électriques pour l'éclairage des espaces sportifs et de mise en valeur du patrimoine de la Ville, dans les conditions proposées ;
- 2 - m'autoriser à lancer la procédure ;
- 3 - m'autoriser à signer les marchés correspondants et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 4 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 5 - dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits inscrits au budget primitif 2009 et à inscrire aux budgets 2010 à 2012.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

PUBLIÉ LE 10/7/09

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

07 JUIL. 2009

